

Sommaire de quelques règlements municipaux et provinciaux applicables au lac Sauvage

Circulation : La limite de vitesse applicable sur le chemin du lac Sauvage est de 30 km/h. Il est interdit de circuler en motoneige et en quad (4 roues) sur le chemin du lac Sauvage.

Poubelles : les bacs noirs servent aux déchets et les bacs verts aux matières recyclables; la collecte se fait aux 2 semaines sauf l'été où il y a collecte hebdomadaire; les poubelles doivent être placées les poignées vers le chemin la veille de la collecte; les déchets qui ne sont pas placés dans les bacs ne sont pas ramassés; l'APELS tient à rappeler que les poubelles situées près du babillard sont à l'usage exclusif des propriétaires habitant le chemin privé adjacent. Il y a collecte des volumineux au printemps et à l'automne. Pour informations : (819) 275-3516

Bruit : Il est interdit d'utiliser à l'extérieur- ou à l'intérieur de façon à ce que le son soit projeté à l'extérieur- un haut-parleur; tout bruit ou musique ne doit pas être entendu à plus de 50 pieds de la limite de la propriété de celui qui émet le bruit . En cas de plainte appelez la Sûreté du Québec: 310 -4141

Pesticides : Il est interdit d'utiliser des pesticides ou des engrais chimiques dans les premiers 300 mètres du lac

Protection de la bande riveraine et du littoral : la bande de protection riveraine est une bande de terrain de 15 mètres à partir de la rive du lac Il est interdit de couper ou supprimer toute végétation dans cette bande de protection riveraine et de construire tout ouvrage, bâtiment ou autres à moins d'obtenir un permis de la municipalité. De même il est interdit de procéder à des dépôts de matériaux, à du remblai, à la construction de murs, ou à l'arrachage des plantes aquatiques sur le littoral. On suggère de cesser de couper la pelouse à 3 mètres du lac.

Pêche : la pêche est permise durant les périodes autorisées; ces périodes peuvent varier, mais la pêche à la truite et au touladi, qui sont les espèces que l'on retrouve au lac Sauvage, est généralement autorisée dans la zone 9 de la mi-avril à la mi-septembre. Vous devez détenir un permis. Pour informations : Saint -Faustin (819) 688-2050, Saint-Jérôme (450) 565-2882 ; l'APELS recommande que toutes les embarcations et les moteurs qui ont été utilisés dans un autre plan d'eau soient lavés avant d'être mis à l'eau au lac Sauvage afin d'éviter la contamination de notre lac.

Fosses septiques : Les fosses septiques doivent être vidangées aux 2 ans dans le cas d'une résidence permanente et aux 4 ans dans le cas d'une résidence saisonnière ; une

copie de la facture de vidange doit être envoyée à la municipalité ; l'APELS vous demande d'en déposer une copie dans la boîte aux lettres derrière le babillard situé à l'entrée du lac.

Chiens : les chiens doivent être maintenus en laisse et leurs excréments ramassés. Pour toute plainte : (819) 688-2161

Contaminants : il est interdit de rejeter tout contaminant dans le lac.

Brûlage : Un permis de la municipalité est requis pour faire un feu **de plus** d'un mètre par un mètre de hauteur entre le 15 mars et le 30 novembre. Il est interdit de faire un feu à l'extérieur si le vent excède 25 km/h ou en période d'interdiction ; le feu doit être éteint avec de l'eau; le permis est gratuit.

Armes à feu ou à air comprimé : Il est interdit de faire usage d'une arme à feu ou à air comprimé à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice.

Merci de nous aider à préserver le lac Sauvage!

Numéros de téléphone importants:

Urgences et incendies : 911

Sûreté du Québec : (819) 310-4141

Hôtel de ville; (819) 688-2161 ou (819) 326-0407

Travaux publics : (819) 688-2161 poste 224

Environnement : (450) 565-2882

Comment régénérer les rives d'un lac.

Si les lacs ont survécu jusqu'à nos jours, c'est qu'ils possèdent des moyens de défense efficaces. La nature les a en effet dotés d'un véritable bouclier naturel contre les méfaits de l'érosion et du réchauffement des eaux. C'est un système qui a fait ses preuves pendant plus de 10 000 ans.

Malheureusement, nous avons pensé que nous pouvions faire mieux que Mère Nature. Comme des «p'tits Jos Connaissant», nous avons éliminé la végétation naturelle des rives, pour la remplacer par de la pelouse, comme en ville! Et nous avons mis l'avenir de nos lacs en péril! Il ne nous reste plus qu'à réparer les dégâts, en régénérant les rives. Oui, mais... comment? Quelles espèces planter? Où et quand? Tenter de trouver réponses à toutes ces questions avant de s'engager dans un programme de régénération des rives, c'est courir le risque de ne jamais pouvoir le réaliser. Car, si le déboisement est une opération facile, la renaturalisation, elle, ne l'est pas toujours. C'est un travail très spécialisé! Cessez de vous mettre martel en tête: confiez tout simplement ce travail à Mère Nature, la meilleure des spécialistes. Elle ne coûte rien, et les lacs sont assurés de voir leurs rives reboisées avec des espèces végétales résistantes et spécialement développées pour elles.

Remisez votre tondeuse

Songez-y! Vous n'avez rien à faire. Mère Nature prend soin de tout. Le choix des plants, quand planter et même où! Mais, Mère Nature est exigeante. Avant de se mettre au travail, elle exige que vous remisez votre tondeuse et que vous vous engagiez formellement à ne plus jamais tondre la pelouse de votre rive ... sur une profondeur de 10 mètres!

La régénération

Au moment précis où vous cessez de couper votre pelouse, Mère Nature se met au travail. Elle commence d'abord à préparer le futur tapis forestier en accélérant la croissance des plantes herbacées qui n'ont pas leur pareil pour stopper rapidement l'érosion. En peu de temps, vous verrez votre pelouse se transformer pour devenir une magnifique prairie de fleurs sauvages qui fera l'envie de vos voisins! Vous serez alors fier d'avoir posé un geste concret en faveur de votre lac.

Les arbustes arrivent

Puis les arbustes font leur apparition. Comme ça! Gratuitement! Sans effort! Mère Nature verra à ce que les espèces qui prennent racines soient bien adaptées au terrain. Peu à peu, vous allez voir les rives de votre lac se régénérer d'elles-mêmes et retrouver leur aspect naturel. Et les oiseaux, les insectes et la petite faune riveraine ne tarderont pas à manifester leur présence.

Au tour des arbres

Les premières pousses d'arbres apparaissent en même temps que les arbustes. Mais les arbres, on l'aura deviné, mettent plus longtemps à parvenir à maturité. Il faut s'armer de patience. Et c'est ainsi que, tout naturellement, si vous lui faites confiance, Mère Nature met son expérience à votre service pour rebâtir la couverture végétale des rives et redonner à votre lac les moyens de défense qu'il avait perdus.

La régénération des rives appelle un profond changement d'attitude. Pas facile d'abandonner sa pelouse! Pourtant, il y va de la survie de nos lacs. Pensez-y: c'est le moins que vous puissiez faire pour votre lac.

Vous manquez de patience?

Vous venez tout juste d'abandonner votre pelouse, mais vous aimeriez bien que la régénération se fasse un peu plus rapidement. Dans ce cas, vous pouvez toujours donner un petit coup de main à Mère Nature en plantant quelques arbres et arbustes. Quelles espèces planter? FAPEL a fait un choix d'arbres et d'arbustes pour vous!

Les arbustes recommandés par la FAPEL

ESPÈCES	TYPE DE SOL	HAUTEUR MAXIMALE (m)
Cornouiller stolonifère	Tous les milieux: sec, humide, temporairement inondé, ombragé ou ensoleillé	2,5
Saule arctique	Humide, tolère l'inondation	1,5
Symphorine blanche	Humide, tolère l'ombre	2
Physocarbe nain	Peu exigeant quant au sol	1,5
Potentille frutescente	Sec	1
Gadelier doré	Peu exigeant, ombre ou plein soleil	1,5
Rosier rugueux	Peu exigeant, tolère le sel	1 à 2
Shepherdie argenté	Sec	1,5
Saule à chatons	Humide, supporte l'inondation	3,5
Sureau blanc	Humide, rive des ruisseaux	2,5 à 4
Viorne dentée	Humide, sous-bois	1 à 4
Érable de l'Amur	Sec	3
Caragancier	Sablonneux et sec	3
Chalef argenté	Pauvre et sec	4
Amelanchier du Canada	Sec, supporte l'ombre	2 à 7
Amelanchier glabre	Sec, supporte l'ombre	2 à 7
Alisier	Riche et bien drainé	4
Sumac aromatique	Sec et rocheux, supporte l'ombre	1 à 3

Les arbres recommandés par la FAPEL

ESPÈCES	TYPE DE SOL	HAUTEUR MAXIMALE (m)
Sumac vinalgrier		3 à 8
Cerisier de Virginie		4
Érable rouge		40
Érable à Giguère		20
Érable argenté		30
Frêne rouge		20
Mélèze laricin		10+
Cèdre blanc		15 à 20
Frêne blanc		30
Bouleau à papier		30
Chêne blanc		50
Chêne rouge		30
Tilleul d'Amérique		20 à 40
Épinette blanche		20 à 25